

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2009.

Le six avril 2009, le Conseil Municipal de DAUX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrice LAGORCE, Maire. Date de convocation : 31.03.2009.

PRESENTS : ANSCIEAU Luc, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, CHASTANET Pascale, CORTES Marcel, FORESTIER Christine, FRAPECH Jean-Louis, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, GUILLET Pascal, LATOUR Thomas, LAGORCE Patrice, SAINT-PAUL Bernard, SANDREAU Claude.

ABSENTS: BARLASSINA Claude, BERNARD Denis,
BIRELLO Jean-Louis, MERLE Sandrine, MONCEYRON Jean-Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : LATOUR Thomas.

PROCURATIONS : BARLASSINA Claude à CORTES Marcel, BERNARD Denis à BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Jean-Louis à FORESTIER Christine, MERLE Sandrine à GUILLET Pascal, MONCEYRON Jean-Pierre à SANDREAU Claude

Ouverture de la séance par la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2009.

1 – Application des dispositions de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,
Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité.

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 445 861 €;

DECIDE d'inscrire au Budget de la Commune la somme de 488 901 € et au Budget Assainissement la somme de 1. 312 782 € de dépenses réelles d'équipement, soit un total de 1. 801 683 € représentant une augmentation de 404,09 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 7 avril 2009 et de la publication le 7 avril 2009.

2 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2009.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2009 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote la section de fonctionnement.

Par 17 pour et 2 abstentions : GUILLET Pascal et MERLE Sandrine (procuration à GUILLET Pascal)

- Vote la section d'investissement.

Par 19 pour.

Dépenses de fonctionnement :	1. 286 785 €
Dépenses d'investissement :	863 106 €
TOTAL DES DEPENSES ;	2. 149 891 €

Recettes de fonctionnement :	1. 286 785 €
Recettes d'investissement :	863 106 €
TOTAL DES RECETTES ;	2. 149 891 €

3 - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2009.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2009 du Service Public Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote la section d'exploitation.
Par 19 pour.
- Vote la section d'investissement.
Par 19 pour.

Dépenses d'exploitation :	172 912 €
Dépenses d'investissement :	1. 574 675 €
TOTAL DES DEPENSES ;	1. 747 587 €

Recettes d'exploitation :	172 912 €
Recettes d'investissement :	1. 574 675 €
TOTAL DES RECETTES ;	1. 747 587 €

4 – : QUESTIONS DIVERSES

- l'Adjointe en charge des Affaires Scolaires indique que les effectifs seraient en faible hausse pour 2009 au CLSH Bouconne.
- le Maire fait le compte rendu des principaux points que le SCOT Nord a présenté à l'Interscot notamment ceux concernant le pôle Daux-Montaigut (économie et habitat).
- Mme MERLE et Mr FRAPECH informent le conseil municipal de l'avancement du chantier agenda 21 de la Communauté des Communes
- Mr FRAPECH fait le compte rendu de la journée citoyenne du 4 avril qui fut un réel succès et qui a permis en partenariat Communauté des Communes - Commune de nettoyer 800 m de chemins de randonnée dans la vallée du Ribarot.